

HAUTE GARONNE NOGARET

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

Cabinet d'urbanisme

AMENA-Etudes

33, rue des Lois
31000 TOULOUSE
05.61.99.82.08
06.50.03.51.19

vzerbib1@gmail.com

ELABORATION

Arrêté le : 19 JUIL. 2013

Approuvé le : 21 FEV. 2014

Exécutoire le :

VISA

Date 24 FEV. 2014

Le Maire



NOTICE SANITAIRE

5.1

L'EAU POTABLE

Le syndicat Intercommunal des eaux de la Montagne Noire de la Haute Garonne regroupe 66 communes situées à l'est de TOULOUSE réparties sur 7 cantons. Il gère le réseau d'eau potable de la commune de Nogaret.

L'eau potable nécessaire à l'alimentation des usagers du Syndicat est fournie gravitairement par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Cet organisme a construit sur la rivière le Sor dans la Montagne Noire, un barrage dit "Les Cammazes" créant ainsi une retenue destinée entre autre à l'alimentation en eau potable d'un vaste ensemble de communes réparties dans les départements de l'AUDE, de la HAUTE-GARONNE et du TARN. L'Institution a édifié un nouveau barrage dit de "La Galaube" sur l'Alzeau. Sa mise en service a été effectuée durant l'été 2001. Cet ouvrage est destiné à pérenniser et sécuriser la ressource en eau brute dont dépendent de nombreux usages de l'eau (eau potable, irrigation, soutien d'étiage, Canal du Midi, ...).

L'eau brute est d'abord traitée en deux phases, une clarification et une désinfection aux usines de "Picotalen" sur la commune de SOREZE dans le TARN. La désinfection se constitue d'un traitement à l'ozone et d'une chloration. Enfin, une réminéralisation est nécessaire pour mettre l'eau à son équilibre calcocarbonique. Ensuite, l'eau est acheminée par un réseau de canalisations formant depuis l'unité de production une rocade triangulaire dont les côtés réunissent SAINT FELIX DE LAURAGAIS et PUYLAURENS. Ce réseau de répartition est en service depuis 1958.

L'eau nécessaire au Syndicat est prélevée sur les ouvrages de l'IEMN par l'intermédiaire de huit sites distincts équipés de compteurs. Le prélèvement de la majorité de l'eau achetée à l'IEMN s'effectue à SAINT FELIX DE LAURAGAIS.

Le réseau d'eau potable du Syndicat, construit à partir de 1959, est aussi de type exclusivement gravitaire et comprend des ouvrages de distribution dits "Basse Pression" (BP) et des canalisations de transport dites "Haute Pression" (HP). La longueur totale de toutes les conduites tous diamètres confondus est de 2300 km environ.

Le réseau primaire mis en place depuis 1959 est constitué par 60 réservoirs, dont 9 sous la compétence du SICOVAL et 1 sous la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, de capacités variant de 50 m³ à 2000 m³, et à partir desquels la desserte de 61 083 habitants, dont 17 061 situés sur le territoire SICOVAL et 9 794 situés sur le territoire de la CUGT, est assurée par des conduites de 34 mm à 350 mm de diamètre nominal, hors branchements, essentiellement en fonte et PVC.

Le réseau de transport, réalisé à partir de 1971 pour renforcer le réseau primaire, est placé directement sous la charge de l'unité de production. Il est uniquement destiné au remplissage des réservoirs, 36 sur 61 en service étant actuellement alimentés par ce réseau.

La pression de service moyenne du réseau de transport est de l'ordre de 28 bar. Les conduites sont en acier et en fonte, en diamètres nominaux de 125 mm à 500 mm.

Actuellement, la majeure partie des ouvrages d'ossature est terminée, ainsi que l'essentiel du réseau de distribution, tant dans les agglomérations que dans les écarts. Des travaux de renforcement et d'extension sont régulièrement entrepris pour améliorer le service existant et répondre à de nouveaux besoins.

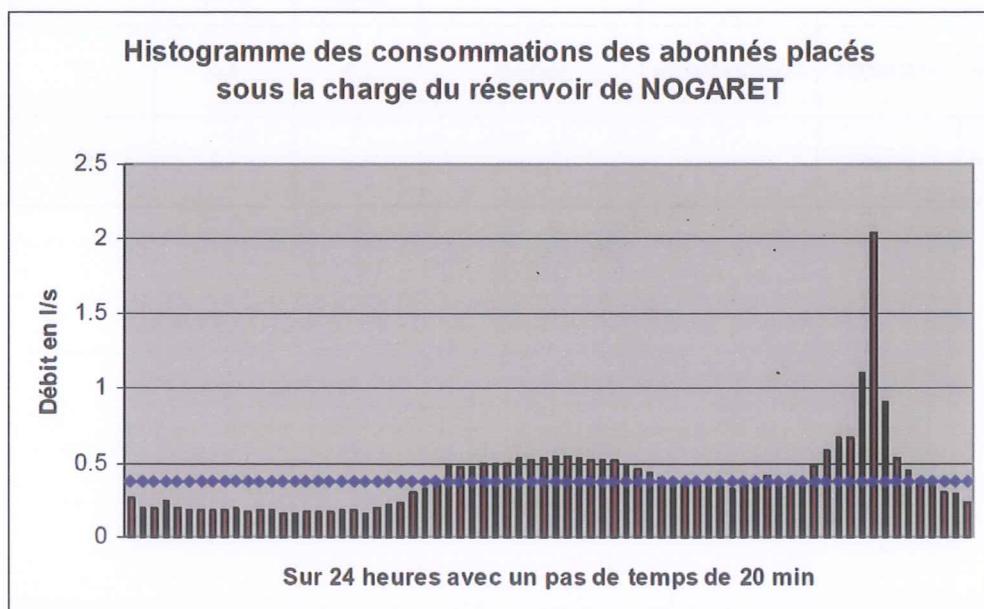
NOGARET

La distribution en eau potable du territoire communal de Nogaret est assurée depuis le réservoir surélevé de la commune situé au lieu dit «En Croux» et depuis le réservoir surélevé de SAINT JULIA.

Le réservoir de NOGARET, situé à la côte TN de 253 m NGF, a une côte TP de 271m NGF et une capacité de 100 m³. Il a été mis en service en 1964 et dessert une population de 55 habitants pour 29 abonnés. Son remplissage est principalement effectué par le réseau de distribution du réservoir de SAINT JULIA.

Le château d'eau de SAINT JULIA situé à la côte TP de 323 m NGF, est d'une capacité de 300 m³ et a été mis en service en 1962. Il dessert une population de 483 habitants pour 267 abonnés dont 9 sur la commune de NOGARET.

Le réseau de distribution est composé de conduites fontes de 100 et 60 mm de diamètre et de conduites PVC de 75, 50 et 40 mm de diamètre. Compte tenu des origines de mise en charge de ces conduites et des cotes altimétriques des habitations, les pressions de desserte rencontrées chez les usagers varient entre 2,2 et 7 bar. Les pressions de desserte les plus faibles sont rencontrées au niveau du village.



EXAMEN DU PLU AU TITRE DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE

Dans sa configuration actuelle, le réseau de distribution est capable de satisfaire les besoins futurs engendrés par le zonage du PLU.

Les zones AU et AU0 situées à l'Ouest du Village, pourront être alimentées depuis la conduite de 100 mm de diamètre implantée en bordure de la voie entre le réservoir et le village.

La zone UA sera également desservie depuis les ouvrages existants.

Pour la zone AU au lieu dit « la Montagne », l'ouverture à la construction est assujettie à la réalisation d'une extension du réseau public sur 130 m environ selon les modalités définies dans le courrier du Syndicat en date du 18 février 2011, joint en annexe.

LA DEFENSE INCENDIE

La compétence a été confiée à la Communauté de Communes.

Le réseau d'eau de Nogaret supporte 2 poteaux d'incendie, 1 au village, l'autre à proximité du château d'eau. Sur la base des résultats des essais de poteaux d'incendie (voir tableau ci-dessous), il apparaît que le réseau ne peut participer que partiellement à l'établissement d'une défense contre l'incendie extérieur.

Calibre de l'hydrant	NUMSDIS	Localisation	Origine des charges (Réservoir)	Pression statique (bar)	Pressions dynamiques (bar)	Débit (m ³ /h)	Date de la mesure
PI de 100 mm	314000001	Place du Village	Nogaret	2.5	1.0	27	12/10/2011
PI de 100 mm	314000002	Pelnaudri	Nogaret	1.9	1.0	54	12/10/2011

L'ASSAINISSEMENT

Un Schéma communal d'assainissement a été réalisé. Compte tenu de la dispersion et de la faible densité de l'habitat, la commune n'a pas retenu l'hypothèse de la création d'un réseau public d'assainissement. L'ensemble du territoire relève de l'assainissement autonome. La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes (diagnostic réalisé en 2008).

Une Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée. Elle couvre l'ensemble des zones constructibles du PLU. Elle préconise la mise en place de filtre à sable vertical drainé sur l'ensemble des zones étudiées.

LES EAUX PLUVIALES

Les eaux de pluies sont collectées par un réseau de fossés naturels.

Les eaux pluviales des constructions qui seront implantées sur la zone AU seront dirigées vers les fossés bordant la VC 201.